

MODIFICATION DE CARTE PROFESSIONNELLE

- 1 - Adjonction de la mention d'une nouvelle activité
- 2 - Changement d'adresse ou de siège social, de dénomination sociale, de forme juridique, de représentant légal
- 3 - Suppression de la mention d'une activité
- 4 - Changement de garant ou d'assureur
- 5 - Déclaration de non détention de fonds
- 6 - Déclaration de détention de fonds
- 7 - Modification du montant de la garante financière
- 8 - Changement de compte séquestre

Liste des pièces justificatives

1 - Pièces à fournir en cas d'adjonction de la mention d'une nouvelle activité

- Formulaire cerfa n° 15312*03
- Copie de la carte professionnelle du titulaire
- A savoir que l'extrait Kbis en original de moins de 1 mois n'est plus à fournir. Cependant les activités qui y sont mentionnées doivent correspondre strictement aux mentions demandées
- Attestation de garantie financière pour l'année en cours * ou attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur (cadre n°9 du formulaire)
- Redevance : 160€ (règlement par chèque à l'ordre de la CCI des Landes)
La redevance prévue est perçue d'office à chaque instruction de dossier y compris si l'instruction conduisait au rejet ou l'irrecevabilité du dossier

**L'attestation doit porter la mention des activités concernées*

Ces cas de modifications entraînent la délivrance d'une nouvelle carte professionnelle. L'ancienne carte professionnelle sera restituée par le titulaire à la CCI lors de la réception de la nouvelle.

Ces cas de modification entraînent, le cas échéant, la délivrance de nouvelles attestations de collaborateur et de nouveaux récépissés préalables de déclaration de début d'activité.

2 - Pièces à fournir en cas de changement d'adresse de l'établissement, du siège social, le changement de dénomination, de forme juridique ou de représentant légal

- Formulaire cerfa n° 15312*03
- Copie de la carte professionnelle du titulaire
- Extrait Kbis en original à jour
- En cas de changement de représentant légal : copie de la carte d'identité et justificatif de son aptitude professionnelle
- Attestation de garantie financière pour l'année en cours * ou attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur (cadre n°9 du formulaire)
- Redevance : 68€ (règlement par chèque à l'ordre de la CCI des Landes)
La redevance prévue est perçue d'office à chaque instruction de dossier y compris si l'instruction conduisait au rejet ou l'irrecevabilité du dossier

Si à l'occasion d'une de ces modifications la mention d'une nouvelle activité est rajoutée la redevance est de 160€

**L'attestation doit porter la mention des activités concernées*

Ces cas de modifications entraînent la délivrance d'une nouvelle carte professionnelle. L'ancienne carte professionnelle sera restituée par le titulaire à la CCI lors de la réception de la nouvelle.

Ces cas de modification entraînent, le cas échéant, la délivrance de nouvelles attestations de collaborateur et de nouveaux récépissés préalables de déclaration de début d'activité.

3 - Pièces à fournir en cas de suppression de la mention d'une activité

- Formulaire cerfa n° 15312*02
- Copie de la carte professionnelle du titulaire
- Redevance : 68€ (règlement par chèque à l'ordre de la CCI des Landes)
La redevance prévue est perçue d'office à chaque instruction de dossier y compris si l'instruction conduisait au rejet ou l'irrecevabilité du dossier

Ces cas de modifications entraînent la délivrance d'une nouvelle carte professionnelle. L'ancienne carte professionnelle sera restituée par le titulaire à la CCI lors de la réception de la nouvelle.

Ces cas de modification entraînent, le cas échéant, la délivrance de nouvelles attestations de collaborateur et de nouveaux récépissés préalables de déclaration de début d'activité.

4 - Pièces à fournir en cas de changement de garant ou d'assureur

- Formulaire cerfa n° 15312*03
- Copie de la carte professionnelle du titulaire
- Attestation de garantie financière mise à jour *
- Attestation d'assurance mise à jour contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle *
- Redevance : 68€ (règlement par chèque à l'ordre de la CCI des Landes)
La redevance prévue est perçue d'office à chaque instruction de dossier y compris si l'instruction conduisait au rejet ou l'irrecevabilité du dossier

**Les attestations doivent porter la mention des activités concernées, les attestations d'assurance délivrées sous condition de paiement de la prime sont valables*

Cette modification n'entraîne pas la délivrance d'une nouvelle carte mais juste une mise à jour du Fichier des Professionnels de l'Immobilier.

5 - Pièces à fournir en cas de déclaration de non détention de fonds

- Formulaire cerfa n° 15312*03
- Copie de la carte professionnelle du titulaire
- Attestation sur l'honneur du titulaire qu'il ne reçoit ni ne détient directement ou indirectement, à l'occasion de tout ou partie des activités pour lesquelles la carte est demandée, aucun fonds, effet ou valeur (cadre n°9 du formulaire)
- Redevance : 68€ (règlement par chèque à l'ordre de la CCI des Landes)
La redevance prévue est perçue d'office à chaque instruction de dossier y compris si l'instruction conduisait au rejet ou l'irrecevabilité du dossier

Cette modification n'entraîne pas la délivrance d'une nouvelle carte mais juste une mise à jour du Fichier des Professionnels de l'Immobilier.

6 - Pièces à fournir en cas de déclaration de détention de fonds

- Formulaire cerfa n° 15312*03
- Copie de la carte professionnelle du titulaire
- Attestation de garantie financière pour l'année en cours *
- Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le compte séquestre avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient
- Redevance : 68€ (règlement par chèque à l'ordre de la CCI des Landes)
La redevance prévue est perçue d'office à chaque instruction de dossier y compris si l'instruction conduisait au rejet ou l'irrecevabilité du dossier)

**L'attestation doit porter la mention des activités concernées*

Cette modification n'entraîne pas la délivrance d'une nouvelle carte mais juste une mise à jour du Fichier des Professionnels de l'Immobilier.

7 - Pièces à fournir en cas de modification du montant de la garantie financière

- Formulaire cerfa n° 15312*03
- Copie de la carte professionnelle du titulaire
- Attestation de garantie financière pour l'année en cours *
- Redevance : 68€ (règlement par chèque à l'ordre de la CCI des Landes)
La redevance prévue est perçue d'office à chaque instruction de dossier y compris si l'instruction conduisait au rejet ou l'irrecevabilité du dossier

**L'attestation doit porter la mention des activités concernées*

Cette modification n'entraîne pas la délivrance d'une nouvelle carte mais juste une mise à jour du Fichier des Professionnels de l'Immobilier.

8 - Pièces à fournir en cas de changement de compte séquestre

- Formulaire cerfa n° 15312*03
- Copie de la carte professionnelle du titulaire
- Attestation de l'établissement de crédit qui a ouvert le compte séquestre avec indication du n° de compte et coordonnées de l'agence qui le tient
- Redevance : 68€ (règlement par chèque à l'ordre de la CCI des Landes)
La redevance prévue est perçue d'office à chaque instruction de dossier y compris si l'instruction conduisait au rejet ou l'irrecevabilité du dossier)

Cette modification n'entraîne pas la délivrance d'une nouvelle carte mais juste une mise à jour du Fichier des Professionnels de l'Immobilier.